



Syndicat mixte de coopération territoriale

Mégalis Bretagne

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

Mégalis Bretagne est un syndicat mixte composé de la Région Bretagne, des quatre Départements et des soixante établissements publics de coopération intercommunale bretons.

Il a pour mission :

- la construction et l'exploitation du réseau public régional en fibre optique dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit ;
- la mise à disposition d'une offre de services numériques mutualisés et de fournitures annexes associées ;
- le conseil technique pour des projets dits « coopératifs » menés par diverses collectivités territoriales.

LE SYNDICAT MIXTE

Des statuts qui prennent en compte les évolutions des membres du Syndicat

Adhésion de Centre Morbihan Communauté et Baud Communauté

Les communautés de communes de Centre Morbihan Communauté et de Baud Communauté, créées au 1er janvier 2022 par arrêtés préfectoraux du 23 novembre 2021, ont adhéré au Syndicat mixte Mégalis Bretagne en rejoignant :

- pour Centre Morbihan Communauté, le « collège n°4 - EPCI de moins de 50 000 habitants et de plus de 20 000 habitants » ;
- pour Baud Communauté, le « collège n°5 - EPCI de moins de 20 000 habitants ».

Le Syndicat mixte passe donc de 64 à 65 membres.

Changement de collège pour la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau Daoulas

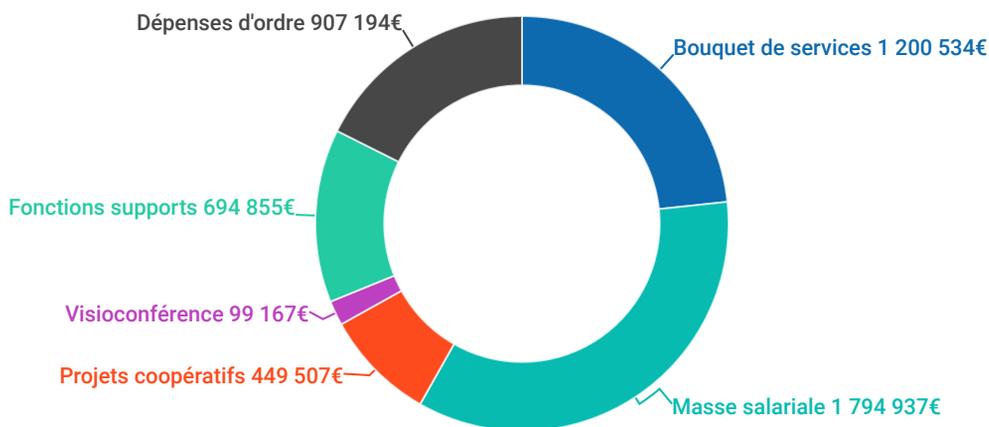
Par arrêté préfectoral du 15 décembre 2021, la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas a été transformée en communauté d'agglomération au 1er janvier 2022.

Cette transformation a pour conséquence d'intégrer la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas au « collège n°3 - EPCI de plus de 50 000 habitants » du Syndicat mixte.

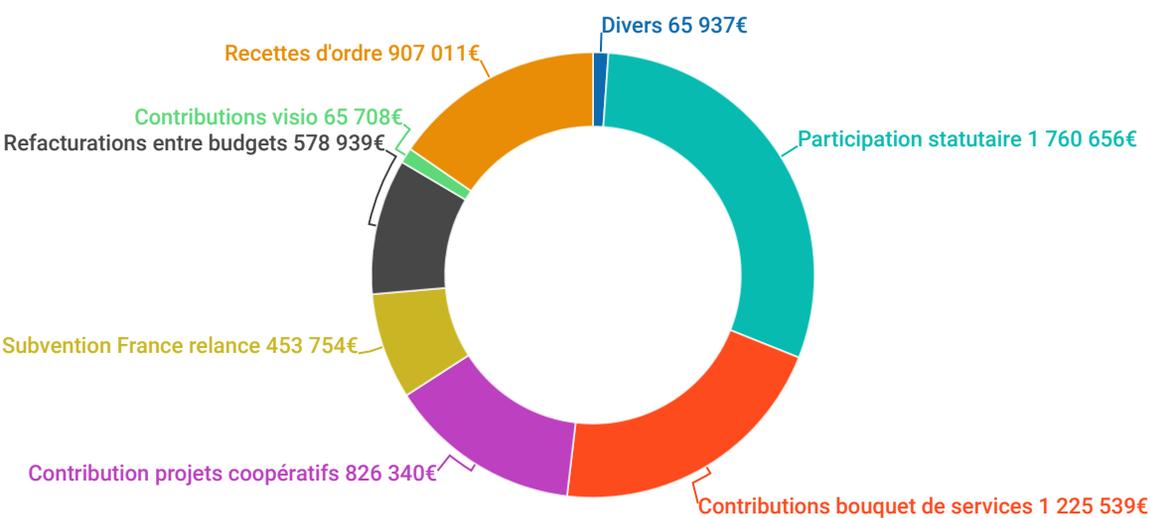
Des budgets au service des projets

Le Budget principal du Syndicat mixte finance le bouquet de services numériques, les projets coopératifs et les fonctions support du Syndicat mixte.

Budget principal - dépenses - compte administratif 2022



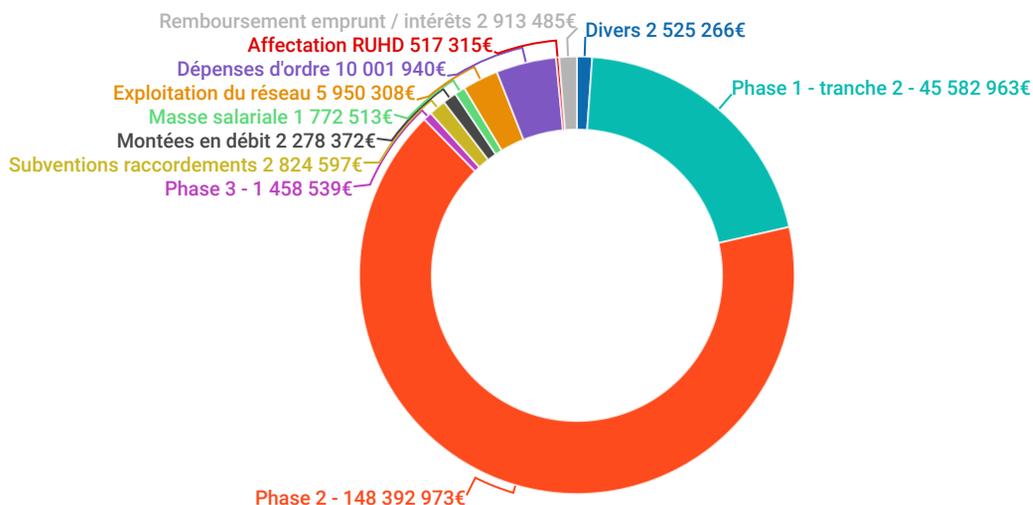
Budget principal - recettes - compte administratif 2022



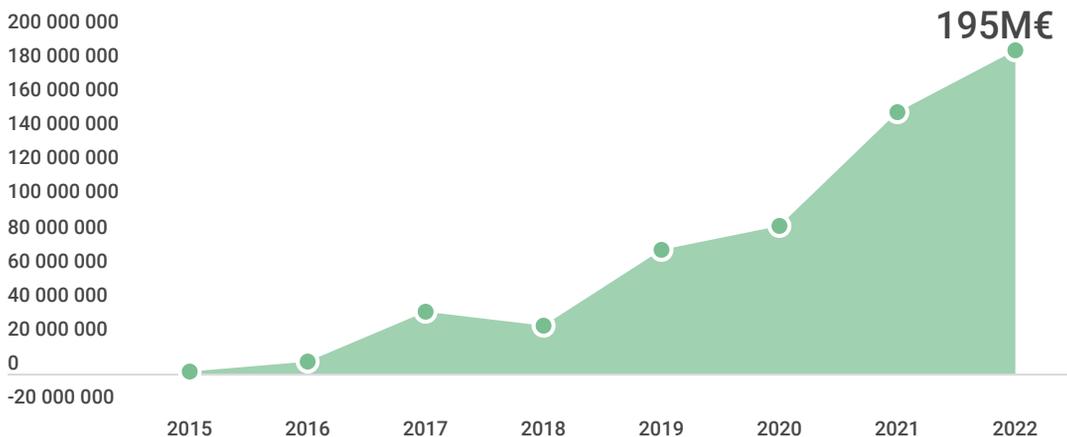
Les recettes sont constituées :

- des participations statutaires des membres du Syndicat
- des contributions d'accès au bouquet de services numériques
- des contributions spécifiques aux services complémentaires et projets coopératifs
- de subventions dans le cadre de France Relance sur le projet open data et sur l'accompagnement cybersécurité
- et des refacturations des dépenses liées aux fonctions supports aux deux budgets annexes

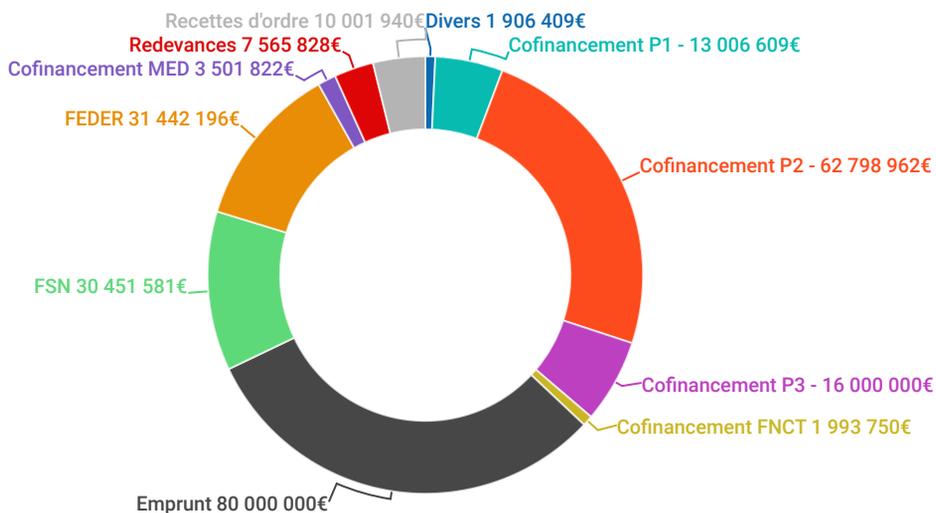
Budget annexe BTHD - dépenses - compte administratif 2022



La croissance des investissements en termes de travaux et de maîtrise d'œuvre entre 2015 et 2022 démontre l'accélération des déploiements.



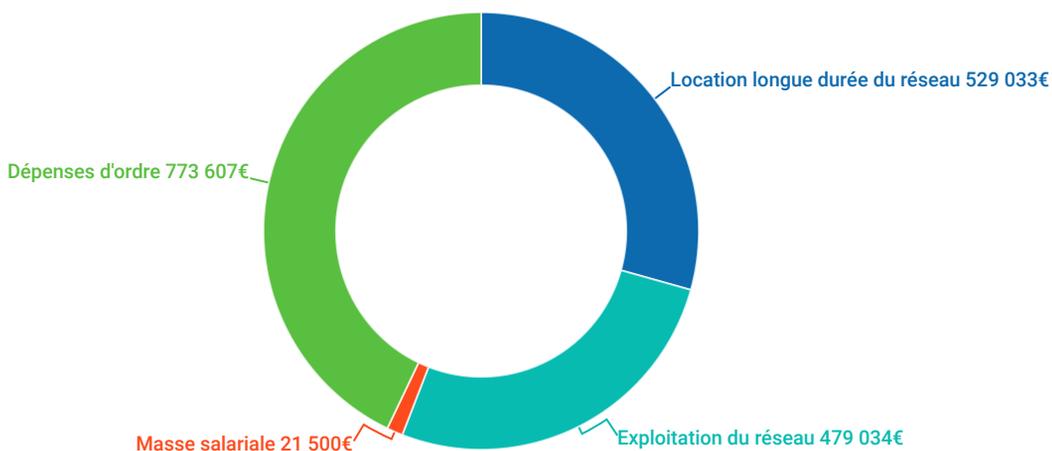
Budget annexe BTHD - recettes - compte administratif 2022

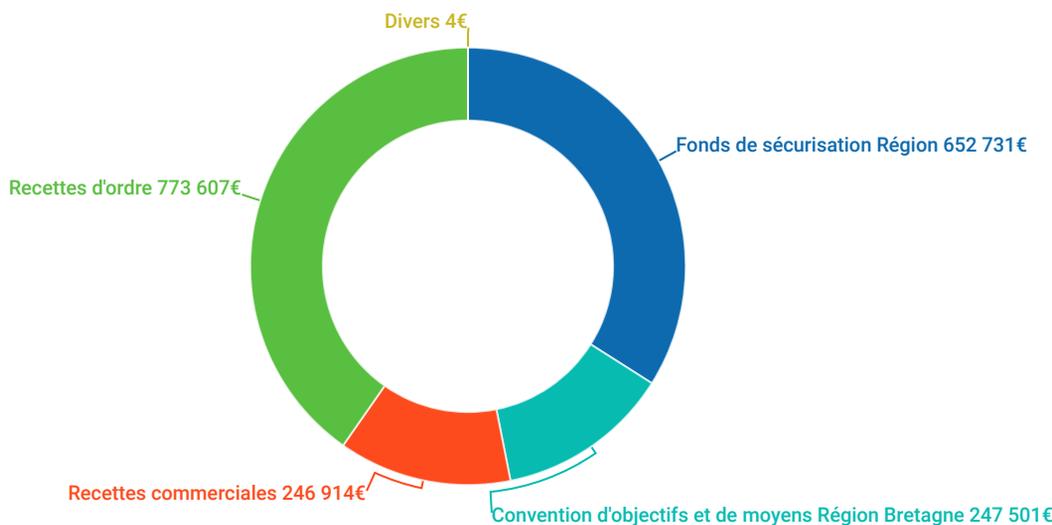


Les recettes sont constituées :

- des cofinancements des collectivités bretonnes, fixés par conventions
- des subventions de l'État (FSN) et de l'Union européenne (FEDER)
- des recettes commerciales du réseau (redevances)
- des emprunts contractés

Le Budget annexe RUHD finance le projet Réseau Ultra Haut Débit





Les recettes sont constituées :

- de la contribution de la Région Bretagne
- des recettes commerciales du réseau

Des équipes renforcées et stabilisées

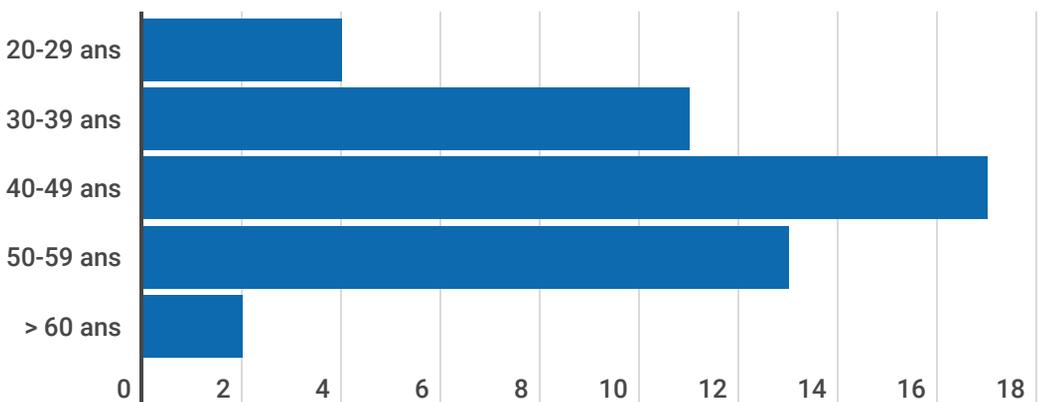
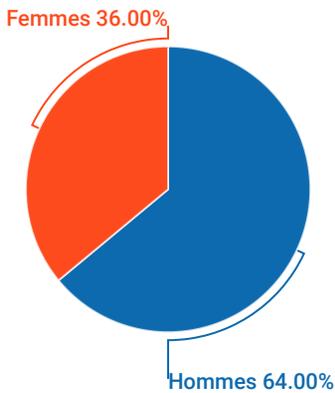
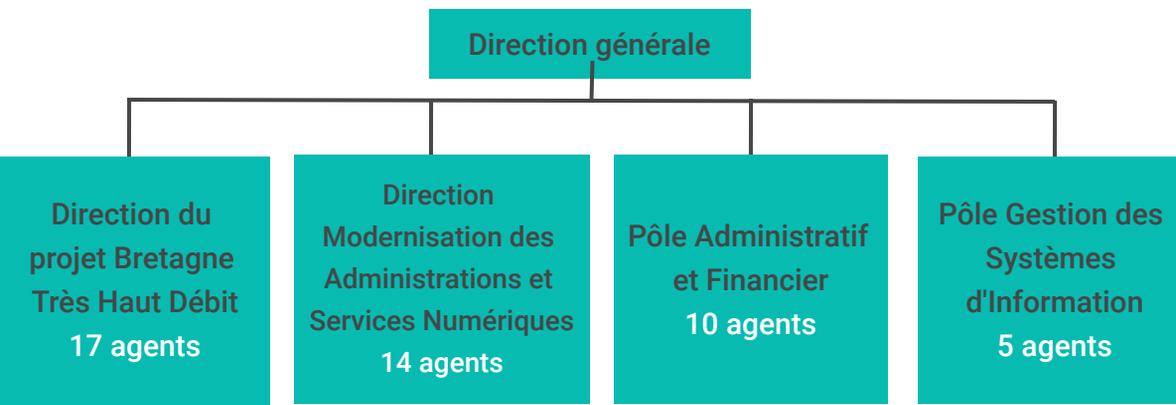
Suite aux créations d'emploi intervenues fin 2021, le Syndicat mixte a recruté en 2022 quatre nouveaux collaborateurs :

- Mathilde Pinsseau, chargée du suivi administratif et de la relation usagers du projet Bretagne Très Haut Débit ;
- Virginie Eon, assistante téléphonique en charge du support services numériques ;
- Yves Morel, chargé de mission accompagnement cybersécurité ;
- Sébastien Pelhate, chef de projet développement web pour les services numériques.

En 2022, le Syndicat mixte n'a connu que deux départs, qu'il a remplacés en recrutant :

- Elodie Tessier, chargée de mission accompagnement services numériques et data ;
- Bastien Rentmeesters, chargé d'affaires Bretagne Très Haut Débit sur le département des Côtes d'Armor.

L'équipe de Mégalis Bretagne était composée fin 2022 de 47 personnes, renforcée par la mise à disposition de 4 collaborateurs du SDEF (29).



Zoom sur la pratique du télétravail

Le Syndicat mixte avait instauré le télétravail en 2018, puis avait élargi ses modalités en 2021 en autorisant jusqu'à 2 jours fixes de télétravail par semaine et / ou jusqu'à 20 jours de télétravail « volants » dans l'année. 96% des agents pratiquent le télétravail au Syndicat mixte et se déclarent, à la quasi-unanimité, satisfaits de l'organisation mise en place.

Au regard du domicile des agents du Syndicat mixte, il est estimé que le télétravail a permis en 2022 d'éviter 250 000 kms de déplacements domicile – travail, soit 45T Eq CO2.

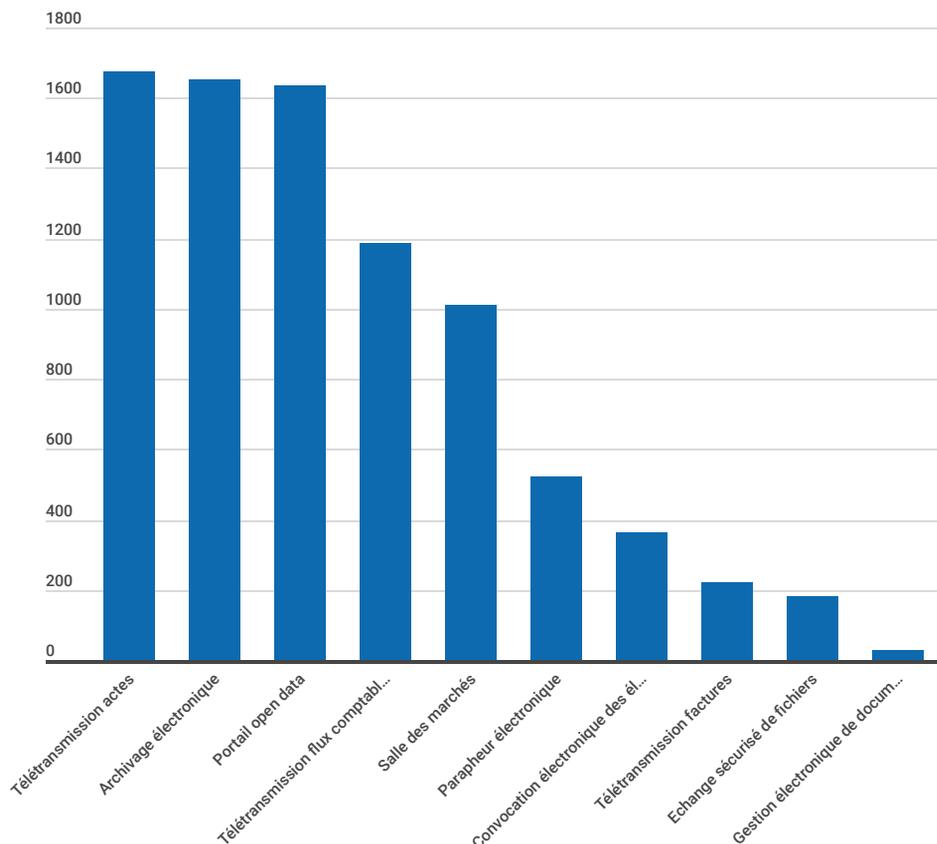
Services numériques

Pour la période 2020-2024, le Syndicat mixte met à disposition des collectivités bretonnes un bouquet de services numériques composé des services suivants :

- La salle régionale des marchés publics, depuis la publication des appels d'offres jusqu'à l'exécution administrative des contrats
- La télétransmission des actes au contrôle de légalité et des flux comptables en trésorerie
- Un parapheur électronique
- Un service régional d'archivage électronique
- Un service d'échange sécurisé de fichiers
- Une solution permettant la convocation électronique des élus pour leurs instances
- Un outil de gestion électronique de documents
- Un service de publication des données publiques (Open Data)

Des services numériques en amélioration continue

2 400 entités utilisent les services numériques mutualisés



Au sein de ces 2 400 entités utilisatrices d'au moins un des services du bouquet, ce sont près de 8 000 agents qui ont utilisé en 2022 les services numériques mutualisés de Mégalis Bretagne.

La salle régionale des marchés publics est également utilisée par plus de 17 000 employés des 47 500 entreprises répondant aux appels d'offres des collectivités bretonnes.

En matière de support utilisateurs et d'accompagnement, ce sont :

- Près de 13 000 demandes traitées ;
- Près de 800 agents formés.

Retrouvez les usages des services, EPCI par EPCI, commune par commune, sur <https://mega.bzh/usages>

20 Montées de version et une optimisation de la volumétrie

20 montées de version ont été réalisées en 2022 sur les services numériques mutualisés permettant la mise en place de correctifs et d'évolutions fonctionnelles, et notamment la mise en œuvre :

- Sur le service de convocation électronique des élus, des correctifs et un nouveau module d'envoi SMS.
- Sur la salle des marchés :
 1. Des évolutions sur la messagerie sécurisée dans le module Passation et le module Exécution ;
 2. des interfaces avec les logiciels de rédaction de marchés Marco et SIS Marchés ;
 3. des fonctionnalités pour préparer et tester l'archivage à valeur probatoire des marchés publics ;
- Sur le service de télétransmission, la prise en compte d'un nouveau schéma de description des flux comptables et de nouveaux flux opendata pour les actes.
- Sur l'outil de gestion électronique des documents (GED) mutualisée, de nouveaux modules permettant de préparer et tester un processus simple de gestion de courrier, et l'envoi au parapeur électronique d'un document.

Par ailleurs, une meilleure supervision de la consommation par les services mutualisés des volumétries de stockage a permis de mettre en place des purges pour optimiser le fonctionnement des services et la volumétrie de stockage.

Des règles de purges ont été définies sur les services de télétransmission pour tous les données et documents versés dans le service d'archivage électronique.

Depuis 2021, 6.1 To ont été supprimés sur le total de 78 To utilisés par les services en production. Ces actions contribuent ainsi à notre engagement en matière de sobriété numérique.

En 2023, des actions seront également réalisées pour optimiser le stockage de la salle régionale des marchés qui utilisent plus de la moitié du stockage total des services.

Améliorer l'expérience usager grâce aux ateliers UX design

Dans le cadre de l'amélioration continue de l'offre de services, une partie des équipes a été formée aux techniques d'animation UX Design. Ces techniques d'animation permettent de réaliser en autonomie des ateliers impliquant des utilisateurs et des développeurs, afin de faciliter la spécification de nouveaux services ou de nouvelles évolutions de services, et d'assurer une adéquation entre le besoin utilisateur et les développements réalisés.

Plusieurs services ont ainsi fait l'objet d'ateliers UX design :

- la « marque blanche » de publication des actes ;
- la réutilisation des données budgétaires ;
- l'outil de visualisation des données essentielles de marchés publics « Focus marchés ».



L'accompagnement cybersécurité en œuvre dans les collectivités

Premiers accompagnements de collectivités bretonnes

Parce que les petites collectivités sont en première ligne face aux cyberattaques, le Syndicat mixte a décidé fin 2021 de mettre en place un accompagnement cybersécurité qui leur est particulièrement destiné, dans le cadre de la contribution au bouquet de services de leur EPCI. 18 communes et 1 EPCI ont en 2022 sollicité le dispositif mis en place en septembre par le Syndicat mixte. Elles ont ainsi pu bénéficier d'une sensibilisation de leurs élus (32) et de leurs agents (64), ainsi que d'un premier pré-audit de sécurité.

Cet accompagnement se réalise de manière complémentaire aux interventions d'autres acteurs locaux comme les centres de gestion ou la gendarmerie nationale.

Plus d'informations sur les parcours d'accompagnement : <https://mega.bzh/cyber>

Une subvention France Relance de l'ANSSI

L'obtention d'une subvention de l'ANSSI dans le cadre du dispositif France Relance - Acquisition de licences mutualisées, permettra en 2023 au Syndicat mixte de proposer gratuitement, dans le cadre du bouquet de services numériques, aux collectivités bretonnes des solutions de sécurisation :

- Une solution de sauvegarde en ligne
- Un coffre-fort de mots de passe

et d'ouvrir plus largement l'accès aux modules d'e-learning et aux campagnes de phishing proposés initialement dans le cadre des parcours de sensibilisation.

L'enveloppe de subvention disponible de 300 000 € sera utilisée en priorité pour les collectivités ayant le moins de ressources internes en informatique, et ainsi avoir un impact significatif sur l'élévation du niveau de sécurité. Les demandes des communes de moins de 3 500 habitants et moins de 10 salariés et les EPCI de moins de 20 000 habitants seront donc privilégiées.

Pour ces collectivités, le Syndicat mixte les accompagnera dans l'installation, le paramétrage de la solution et apportera un support téléphonique via la cellule d'assistance.

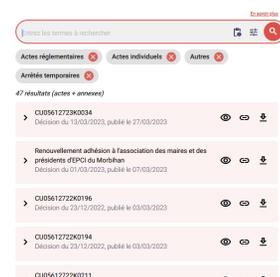
L'outil de publication des actes s'adapte pour répondre aux nouvelles obligations réglementaires

Deux nouvelles versions de l'outil de publication des actes et de la marque-blanc associée ont été mises en service en 2022 :

- intégrant tous les types d'actes permettant aux collectivités de répondre à leurs nouvelles obligations de publicité, y compris les documents non soumis au contrôle de légalité de la Préfecture.
- proposant un nouveau design facilitant le parcours utilisateurs

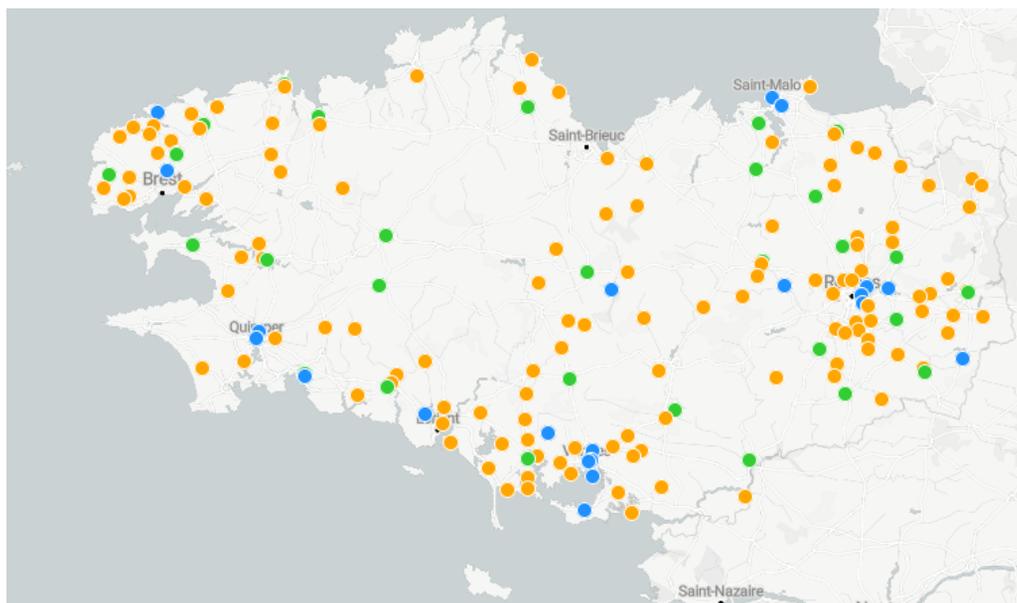
Actes réglementaires, non réglementaires et non individuels

Commune de Mauron



Carte des collectivités qui utilisent la marque blanche sur leur site internet :

<http://u.osmfr.org/m/713170/>



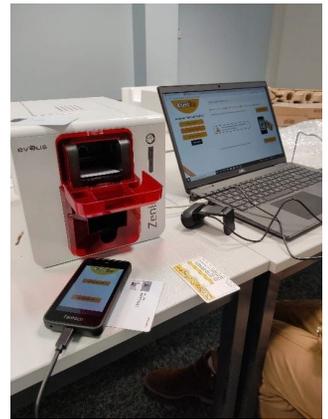
Projets coopératifs

Le Syndicat mixte apporte un conseil technique et un accompagnement pour des projets dits « coopératifs » menés par diverses collectivités territoriales et intégralement financés par elles.

KorriGo Services : le poste léger d'émission de cartes au cœur de l'élargissement de l'usage de la carte KorriGo

Le poste léger d'émission de cartes KorriGo permet de délivrer des cartes KorriGo en présentiel à travers un outil simple d'utilisation pour les agents, relativement peu coûteux et sécurisé.

Après avoir été expérimenté sur 5 sites en 2022 (Bruz, Thorigné, Betton, Citedia et Rennes 1), le poste d'émission de cartes (PEC) a fait l'objet de développements complémentaires pour être intégré à la centrale d'achat KorriGo au cours de l'année 2023.



Le PEC doit permettre l'élargissement des usages de la carte KorriGo et des partenaires, notamment au-delà du périmètre historique des services de mobilité.

ADS : la dématérialisation des autorisations d'urbanisme effective

Bilan des déploiements du GNAU et difficultés rencontrées

Depuis le 1er janvier 2022, un usager peut déposer sa demande de permis de construire en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais.

C'est ainsi qu'ont été développés des guichets numériques d'autorisation d'urbanisme (GNAU) pour 15 adhérents du service ADS proposé par Mégalis Bretagne.

Ce guichet numérique permet de déposer les demandes d'urbanisme sous forme dématérialisée depuis un espace personnel où le pétitionnaire peut suivre l'avancement des dossiers déposés.

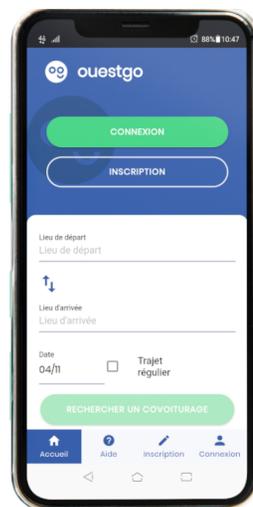
Un certain nombre de difficultés ont été rencontrées dans la mise en œuvre de ces guichets numériques, notamment dans leur articulation avec la plateforme PLAT'AU de l'Etat, qui permet au représentant de l'Etat de réceptionner les actes télétransmis.

2022 aura également vu le passage en production sur l'outil ADS de 3 nouveaux adhérents : Saint-Brieuc Armor Agglomération, Guingamp-Paimpol Agglomération et la commune de Combourg. Lamballe Terre & Mer est programmée pour 2023.

OuestGo, le service en ligne de covoiturage de proximité du Grand Ouest en ordre de marche

La plateforme de covoiturage de proximité OuestGo, initiée par des collectivités publiques de Bretagne et Pays de Loire, regroupe, en 2022, 83 collectivités adhérentes (dont 2/3 sont bretonnes).

Elle est désormais en ordre de marche, faisant l'objet de correctifs réguliers et d'évolutions fonctionnelles, tant sur le site internet (par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Mobicoop), que sur l'application mobile (par la société Coexya).



Bretagne Très Haut Débit

Le projet Bretagne Très Haut Débit a pour ambition d'amener le Très Haut Débit (THD) à travers la fibre optique à 100 % des foyers bretons à l'horizon fin 2026.

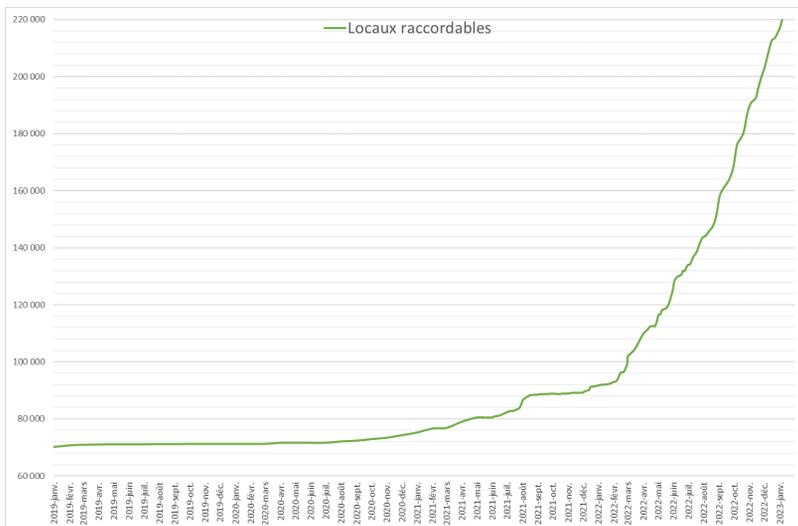
Le projet public de construction du réseau de fibre optique, financé par les collectivités bretonnes avec l'appui de l'Etat et de l'Union européenne, vient en complément des déploiements des opérateurs privés (Orange et SFR) dans certaines villes et agglomérations.

Le projet public, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au Syndicat mixte Mégalis Bretagne, concerne 90% du territoire breton et 60% de la population.

Compte tenu de la taille du nouveau réseau à construire, plus d'1,3 million de lignes, il a été décidé de le découper en trois phases, validées par les territoires concernés.

Fin 2022, 217 000 locaux raccordables à la fibre optique

125 000 locaux ont été rendus raccordables en 2022, amenant, fin 2022, le nombre de locaux raccordables depuis le début du projet à plus de 217 000. C'est une croissance de plus de 130% par rapport à l'année 2021, traduisant la nette accélération des déploiements. C'est même 220 000 locaux qui ont été construits au cours de cette année 2022, donc plus de 100 000 locaux qui deviendront, au fur et à mesure de leur commercialisation par le délégataire, raccordables prochainement.



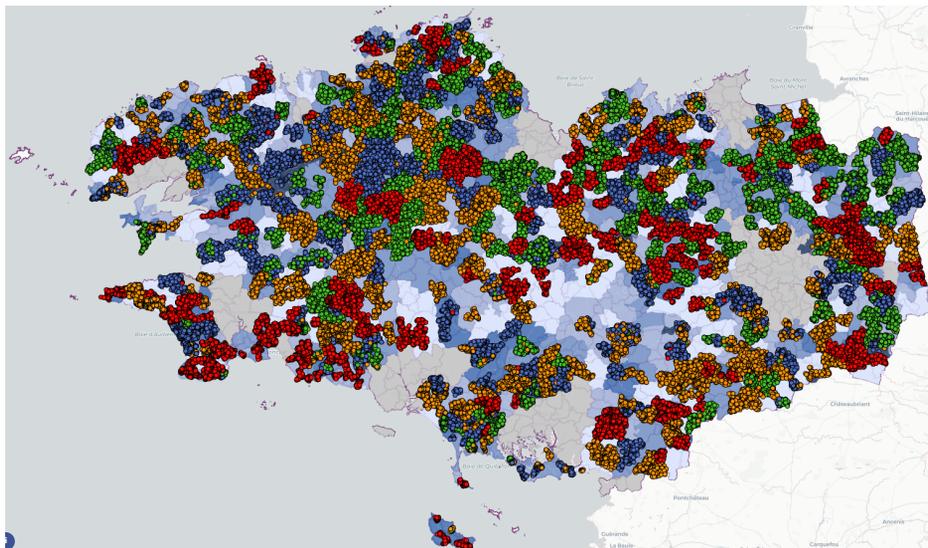
Avec plus de 80 000 abonnés au réseau public breton fin 2022, le taux d'adoption reste fort, à environ 40%, marquant une forte attente des Bretonnes et des Bretons vis-à-vis d'un accès très haut débit via la fibre optique.

De nombreuses ouvertures commerciales sur la Phase 1

85% des zones de déploiement de la Phase 1 étaient ouvertes à la commercialisation fin 2022. 85 nouvelles communes ont été ouvertes à la commercialisation en 2022 comme Loudéac (22), Quimperlé (29), Liffré (35) ou Malestroit (56).

62% des locaux de la Phase 1 étaient raccordables fin 2022.

Carte des déploiements (toutes phases confondues fin 2022) : <https://mega.bzh/fibre>



La Phase 2 dans un rythme industriel pour garantir l'échéance de fin 2026

Sur le dernier trimestre 2022, le groupement Axione / Bouygues Energies & Services a atteint un rythme mensuel de construction de 20 – 25 000 locaux, qui lui permet de démontrer la faisabilité de tenir le calendrier d'une fin des déploiements à échéance fin 2026.

En 2022, c'est près de 70 nouvelles communes qui ont été ouvertes à la commercialisation, telles Bourbriac (22), Guerlesquin (29), Feins (35) ou Etel (56).

Les études lancées sur la Phase 3

Suite à l'affermissement fin 2021 de la tranche optionnelle du marché de conception / réalisation, correspondant à la Phase 3 du projet, le Groupement Axione / Bouygues Energies & Services a lancé les études sur les zones de déploiement de Phase 3 en 2022.

Sur les plus de 700 études à conduire :

- près de 60 études PRO (relevés terrain, mise à jour des zones de déploiement, etc.) ont été lancées, dont 80% ont été validées.
- Environ 15 études EXE (études des infrastructures mobilisables, études de génie civil, etc.) ont été lancées, dont 80% ont été validées.

Les extensions de réseau : garantir leur prise en charge

Une nouvelle organisation pour THD Bretagne et son partenaire industriel

Par avenant à la convention de délégation de service public, Mégalis Bretagne a confié à son délégataire, THD Bretagne, la mission de concevoir et de réaliser les extensions au réseau initialement construit, qu'il s'agisse de nouvelles constructions, non raccordables au réseau initial, ou de modifications apportées à un local déjà raccordable.

Afin de garantir la prise en charge des dossiers déposés et la réalisation des travaux, THD Bretagne, à partir du 2nd semestre 2022, a renforcé son organisation, notamment avec son partenaire industriel Orange SA, se traduisant notamment par une forte augmentation des effectifs, la mise en place d'un outil de pilotage transparent sur l'avancement des dossiers et un renforcement de la capacité travaux via une 2ème ligne de production.

Fin 2022, 293 dossiers d'extensions ont été traités pour 1 340 locaux commercialisables.

Le déploiement de la fibre au défi de l'insertion sociale

Zoom sur la clause d'insertion dans les marchés BTHD

Les marchés de travaux, de conception / réalisation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage liés au projet Bretagne Très Haut Débit comportent des clauses sociales, incitant les entreprises titulaires des marchés à former et recruter des personnes éloignées de l'emploi pour réaliser des prestations prévues aux marchés.

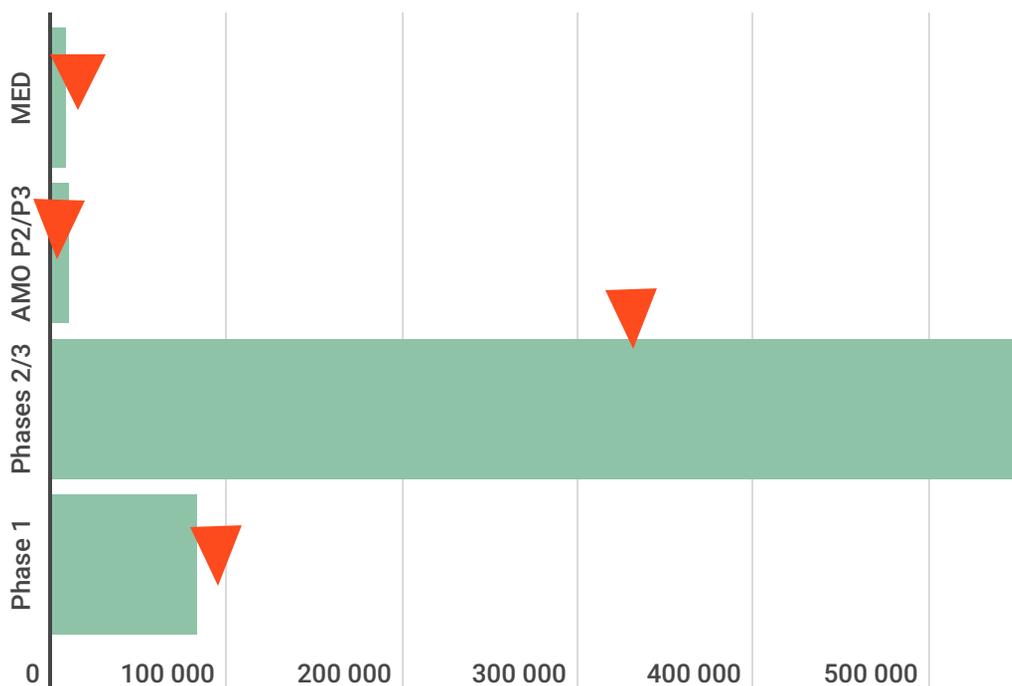
Sur le marché de conception / réalisation des Phases 2/3 du projet, près de 200 personnes ont d'ores et déjà bénéficié de ce dispositif.

56% des contrats offerts aux bénéficiaires sont des contrats pérennes (CDI, CDD, contrat de professionnalisation).

Parmi les bénéficiaires, 32% sont des demandeurs d'emploi longue durée, 30% des jeunes de moins de 26 ans, 15% des personnes prises en charge dans le dispositif IAE (Insertion par l'Activité Economique), 11% des travailleurs handicapés et 7% des bénéficiaires du RSA.

Enfin, pour des métiers encore très largement masculins, 11% des bénéficiaires sont des femmes.

	Nb. d'heures contractuelles	Nb. d'heures réalisées	Taux de réalisation
Phase 1	82 500	97 106	118%
Phases 2 / 3	550 000	310 144	56%
AMO P2/P3	9 380	4 564	49%
MED	7 500	7 895	105%



Nb. d'heures

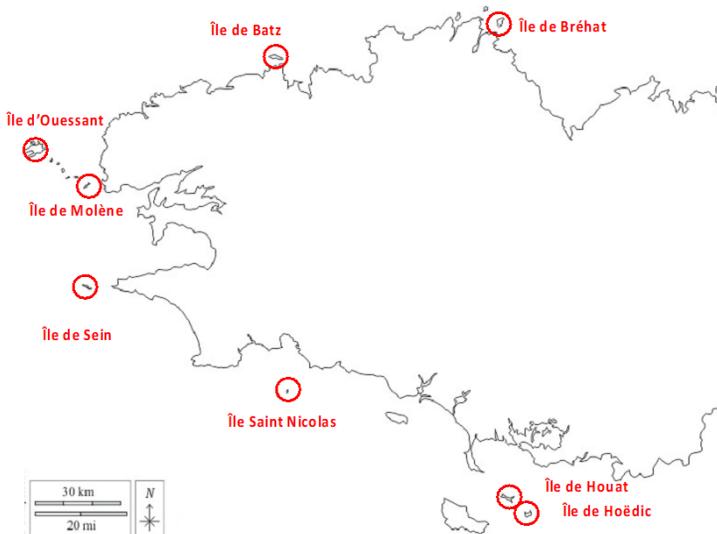


Nb. d'heures prévues

Connectivité des îles : les études sont lancées

Pour mémoire, seule Belle-Île fait aujourd'hui partie de la programmation du projet Bretagne Très Haut Débit et l'île de Groix est intégrée à la zone d'initiative privée de Lorient Agglomération et que l'Île aux Moines et l'Île d'Arz sont partie intégrante de la zone privée de Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération.

Des études ont commencé sur les huit autres îles bretonnes (Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, Saint-Nicolas des Glénan, Houat, Hoëdic) pour identifier les solutions visant à offrir un accès internet très haut débit. Outre le raccordement des îles au continent qui, pour certaines d'entre elles, comporte de nombreuses contraintes techniques et environnementales, les enjeux sont également d'ordre commercial pour s'assurer que des offres puissent être réellement proposées aux îliens par les fournisseurs d'accès internet.

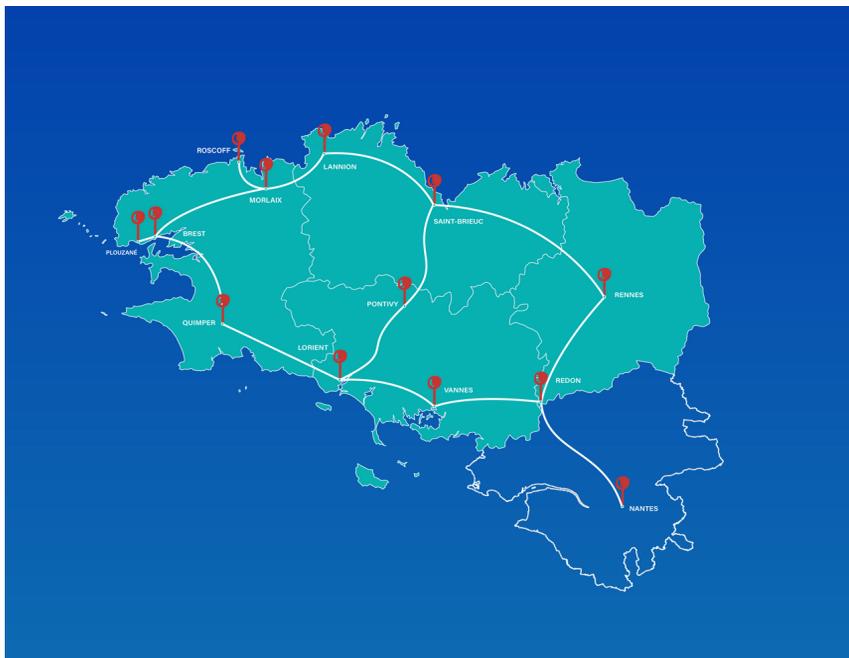


Réseau Ultra Haut Débit : le bouclage du réseau initial et liens complémentaires

Mise en service du lien Pontivy-Saint-Brieuc

Le Réseau régional à Ultra Haut Débit (RUHD) relie les principaux sites universitaires de Bretagne. Une partie de la capacité de ce réseau est utilisée par le GIP (Groupement d'Intérêt Public) Numérique de Bretagne dénommé Eskemm Numérique. Le reste des capacités est commercialisé sous forme de location longue durée à des opérateurs ou des collectivités. La Région Bretagne, le Département du Morbihan et les opérateurs locaux Blueinfra, BT Blue et Netensia sont clients du réseau.

Après la mise en service du lien Lorient - Pontivy début 2022, le lien Pontivy - Saint-Brieuc a été mis en service début 2023, permettant de garantir une plus grande résilience du réseau.



Mise en œuvre de liens complémentaires pour raccorder certains établissements

Plusieurs nouveaux liens sont en cours de construction : une antenne depuis Saint-Brieuc vers le Zoopôle de Ploufragan, un lien entre l'Université de Rennes 1 et l'Institut de Recherche Technologique B-Com dans le cadre de la préfiguration d'un centre de données et enfin un lien entre l'université de Rennes 1 et le centre d'hébergement de l'opérateur Cogent où se situent de nombreux autres opérateurs, l'objectif étant notamment d'attirer parmi ces derniers de futurs clients du réseau RUHD.